



Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



D 2025 - 66

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	15
Conseillers votants :	22
Dont sept pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 05 août 2025

**OBJET : LOYER « STASIAK  
RESTAURATION »**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-cinq, le douze août, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

**PRESENTS : MEYRIER M. MORAND F.  
BAARSCH C. ZANNI F. ARNOUX. R.  
FICHARD B. STUBERT B. CHANTELOT C.  
PLEYNET J.P. DENERVAUD M. RACINE  
FREIXENET M. CHEVRON F. QUERNEC  
GARIN C. GEROUDET A.**

**EXCUSÉS : TRONCHON J. « pouvoir à  
FICHARD B. » de PROYART A. « pouvoir à  
MORAND F. » BILLARD G. « pouvoir à  
MEYRIER M. » DIANA C. « pouvoir à  
CHEVRON F. » MATTERA A. « pouvoir  
à ZANNI F. » CHAMPEAU S. « pouvoir à  
MORIAUD P. » CHANTELOT L. « pouvoir à  
CHANTELOT C. »**

**ABSENT : CORNU C.**

Est élue secrétaire de la séance : ZANNI F.

---

Madame le maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 2025 – 46 en date du 06 mai 2025 décidant l'exonération de trois mois de loyer (juillet – août – septembre 2025) à la société « Côté Lac ».

Par suite de la vente du fonds de commerce de la société « Côté Lac » à la société « STASIAK Restauration » en date du 16 juin 2025, Madame le maire propose d'appliquer cette exonération au nouvel exploitant, soit 3 416,66/mois et un total de 10 249,99 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'exonérer la société « STASIAK Restauration » de trois mois de loyer, juillet, août et septembre 2025, d'un montant respectif de 3 416.66 €, soit un total de 10 249,99 € ;

**CHARGE** Madame le maire de la mise en œuvre de la présente délibération ;

Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le 19/08/2025

ID : 074-217400704-20250812-D2-28-06-DE



**AUTORISE** Madame le maire à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire  
Françoise ZANNI

Le maire  
Pascale MORIAUD

